Chapitre 7 : Structure et évolution de la consommation des ménages

Approfondissement sur :

- **La loi d'Engel**
- **Les coefficients budgétaires**

I - La loi d'Engel

Ernst Engel (1821-1896), à ne pas confondre avec le copain de Marx, Friedrich Engels, était un statisticien prussien qui, à la suite du mathématicien belge Adolphe Quételet (1796-1874), procéda aux premières mesures de consommation et de revenu des ménages. Il constata que, lorsque le revenu augmente, les dépenses alimentaires occupent une part décroissante dans l'ensemble des dépenses du ménage, alors que c'est l'inverse pour les dépenses qu'il qualifiait " de luxe " (transports, livres, journaux, sorties...), les dépenses d'habillement progressant quant à elles à peu près au même rythme que le revenu. Ces constats empiriques donnèrent naissance aux lois d'Engel.

Source : AlternativesEconomiques

Première Loi : Lorsque le revenu d'un ménage augmente, la part pour l'alimentation diminue. Le besoin de se nourrir ne nécessite donc pas une hausse continue de l'achat de biens alimentaires.

Deuxième Loi : Les dépenses primaires, telles que le logement, le chauffage ou encore l'habillement, augmentent au même rythme que le revenu. L'augmentation du revenu va permettre au ménage d'augmenter ces différents postes de consommation, comme par exemple, la location d'un appartement plus grand.

Troisième Loi : Les dépenses secondaires, ou dites « de luxe », qui n'ont pas la nécessité de satisfaire des besoins primaires, augmentent. Quand les besoins primaires sont assouvis, un ménage consacre des parts à ses besoins secondaires, comme par exemple, des loisirs.

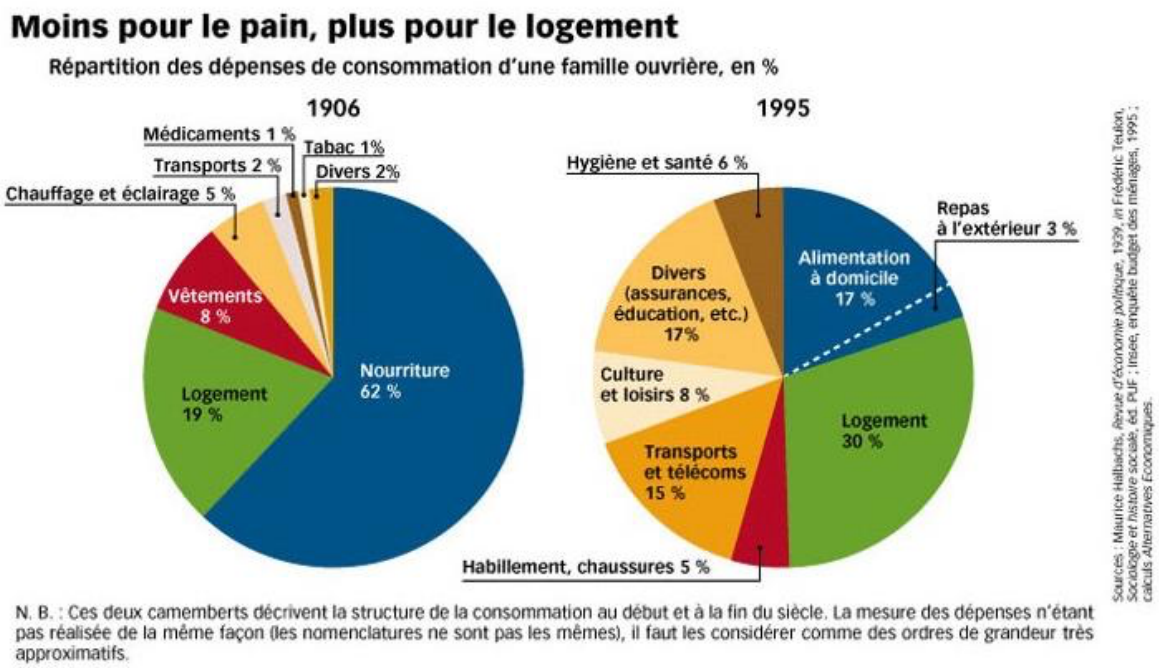

N. B. : Ces deux camemberts décrivent la structure de la consommation au début et à la fin du siècle. La mesure des dépenses n'étant pas réalisée de la même façon (les nomenclatures ne sont pas les mêmes), il faut les considérer comme des ordres de grandeur très approximatifs.

Question n°1 :
Complétez le tableau ci-dessous.

	Revenu (euros)	Dépenses alimentaires (euros)	% du revenu consacré aux dépenses alimentaires
2000	1000	500	
2007	2000	700	
Variation en %			

Question n°2 :
Montrer que la première loi d'Engel est vérifiée.

Question n°3 :
Que constatez-vous quant à l'évolution des dépenses de logement et d'alimentation ?

II – Les coefficients budgétaires

Rappeler la formule de calcul du coefficient budgétaire.

Coefficient budgétaire =

En calculant les coefficients budgétaires moyens des ménages français, la structure de leur consommation peut être analysée. On remarque ainsi que, pour un ménage français moyen,

les deux postes de dépenses auxquels sont consacrées les parts les plus importantes des dépenses de consommation sont le « logement, chauffage et éclairage » (25,6 % en 2010) et les « transports » (14 % en 2010). Les « dépenses alimentaires » arrivent en troisième position avec un coefficient budgétaire en 2010 de 12,3 %.
Par ailleurs, la structure de la consommation des ménages français varie en fonction de leur CSP d'appartenance.
Par exemple, le coefficient budgétaire du poste « alimentation » était en 2006 de 12,4 % pour les ménages de la CSP « cadres » et de 18,7 % pour les ménages de la CSP « retraités ».

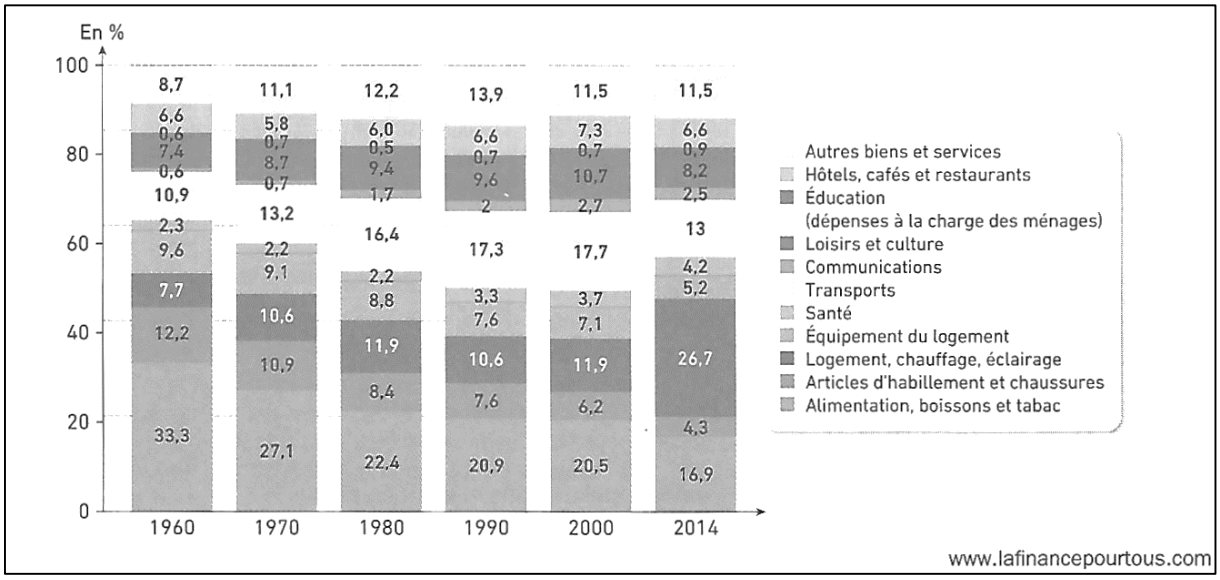

Question n°4 :
Quel est le coefficient budgétaire du poste Transports en 1960 ? 2014 ?

Question n°5 : En 2014, quels sont les trois premiers postes de consommation des ménages ?

Question n°6 : Qu'est-ce qui selon vous, fait varier la structure de la consommation des ménages ?